

Rapport de commission

Réponse de la Municipalité au postulat « Voies cyclables: Grandson doit suivre la voie (cyclable) du canton »

Objet :	Réponse de la Municipalité au postulat « Voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable) du canton »		
Date et heures de la séance :	13.06.2022	Début : 20h00	Fin : 21h10
Lieu de la séance :	Salle du Conseil à l'Hôtel de Ville		
Président-e / Rapporteur-e :	Mme Judith Bardet		
Membres de la commission présents :	Mme Patricia Linder, Mme Virginie Pilault, M. Fabio Garcia, M. Vincent Terrettaz		
Membre(s) de la commission absent(s) :	M. Mathieu Panchaud		
Représentant(s) de la Municipalité :	M. Olivier Reymond accompagné de M. Carlos Castro, chef de service		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La commission remercie Monsieur Olivier Reymond et Monsieur Carlos Castro pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses et compléments d'information apportés aux membres de la commission.

La Réponse de la Municipalité au Postulat de Mme Pilault étant déjà suffisamment détaillée, l'assemblée n'a pas jugé utile qu'en préambule une synthèse soit présentée.

Monsieur Reymond informe la commission que ce postulat a eu l'avantage de lancer le nouveau volet « mobilité » de son dicastère par d'importantes réflexions de tout le service sur le sujet. La séance avec le voyer et l'inspecteur de la signalisation, représentants de la Direction Générales de la Mobilité et des Routes, était informelle et a renseigné les intéressés sur divers aménagements en sortie de localité.

Les commissionnaires se sont demandés si la réponse rédigée par la Municipalité le 24 mai 2022 n'était pas prématurée sachant que la proposition du Conseil d'Etat de créer un fond cantonal visant à promouvoir la mobilité douce n'a, à ce jour, pas encore été validée par le Grand Conseil et que, de fait, la Municipalité ne disposant pas des informations nécessaires se trouvait dans l'impossibilité d'y répondre.

La réponse de la Municipalité a cependant le mérite de faire l'inventaire des différents projets prévus sur le territoire communal en lien avec des aménagements en faveur de la mobilité douce. La commission en prend connaissance avec satisfaction et prend note que l'Accès Nord devrait être mis à l'enquête à la fin de l'été.

Monsieur Castro, rappelle que ces aménagements, bien que partiellement subventionnés, auront, durant cette prochaine décennie, un impact important sur les dépenses communales tant sur le plan financier que sur le plan des ressources humaines. En effet, le cas échéant, la commune profitera des travaux sur la route cantonale pour effectuer divers assainissements comme la mise en place d'un réseau en séparatif.

Si la réponse au postulat est détaillée au niveau du volet routier, certains membres de la commission regrettent qu'aucune information en lien avec des projets de stationnement des deux roues et la promotion du vélo, tels que demandé dans le postulat, n'y figure.

La proposition d'action, soit de mandater un bureau de mobilité pour mener une étude en vue d'identifier les besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable et ainsi avoir une vision globale sur tout le territoire communal est accueillie favorablement par les commissionnaires. Afin de ménager les dépenses communales, il semble opportun

qu'une telle étude ne soit lancée qu'une fois la proposition de création du fond cantonal acceptée. Les différentes démarches y relatives vont inévitablement prendre du temps et rallongeront malheureusement les délais de mise en œuvre. Dès lors les commissionnaires ont établi, à l'attention de la Municipalité, une liste non exhaustive, annexée au présent rapport, de propositions d'aménagements en faveur des cyclistes, peu onéreux et réalisables rapidement.

De plus, dans le cadre du Plan Energie Climat pour les Communes (PECC) les autorités grandsonnoises ont sélectionné dans le catalogue des actions, la fiche no 16 « Mobilité » « *Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos* ». Le consultant externe mandaté et partiellement financé par le canton, sera assurément un soutien non négligeable pour le service ad'hoc . Dans le même ordre d'idée, Monsieur le Municipal nous informe qu'une étude de mobilité pour les futurs visiteurs du château a été commanditée par la fondation SKKG. Une copie des conclusions du rapport, source probable d'informations fort utiles, sera soumise aux autorités communales.

Au vu de ce qui précède et sachant que la Municipalité s'est engagée dans les conclusions de sa réponse à amener auprès du Conseil Communal un préavis concernant le financement d'un plan de mobilité douce communal dès que le cadre législatif sera clairement établi sur le plan cantonal, la commission, à l'unanimité, recommande le Conseil de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL de Grandson, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

d é c i d e :

Article 1 :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat « Voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable) du canton » et de classer ce dernier. »

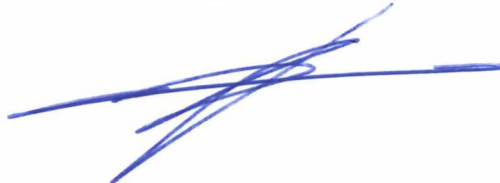

Judith Bardet
Rapporteuse

Membres présents :

Mme Patricia Linder



M. Fabio Garcia



Mme Virginie Pilault



M. Vincent Terrettaz



Annexe au rapport de commission « Réponse de la Municipalité au postulat « Voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable) du canton»

Liste non exhaustive des propositions d'amélioration pour les usagers de la mobilité douce

- Contresens cyclable à la gare (proposition de Mme Leu) avec suppression de places de parking
- Marquage de pictogramme vélo (contresens) sur la chaussée entre le port et le BMX
- Pose d'un râtelier sécurisé et couvert au centre des Tuileries proche des arrêts de TP
- Mise en sens unique du cheminement du bord du lac entre Corcelettes et La Poissine
- Amélioration (signalétique, extensions) du stationnement vélo derrière la capitainerie et au port
- Pose d'un râtelier sécurisé et couvert pour les usagers du FC Grandson-Les Tuileries
- Prévoir une meilleure signalétique spécifique aux cyclistes lors de travaux/déviations routières
- Contresens cyclable sur la partie supérieure du Bas du Grandsonnet avec signalétique et potelets
- Contresens cyclable à la rue des Oiseaux aux Tuileries avec potelets en début de rue
- 30km/h généralisé en localité y compris routes cantonales
- Installation fréquente de radars sympathiques sur le cheminement du bord du lac
- Campagne de promotion en faveur de la mobilité douce au sein de la commune
- Piste cyclable à la Route de la Brinaz, chanfreinage des pavés entre la route et la piste cyclable sur toute la longueur des accès

